



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200058162-20250326-20250325-001-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2025

Publication : 26/03/2025

La Maire déléguée, Françoise PREYRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE N°20250325-001 ARRÊTÉ DE VOIRIE PORTANT NUMÉROTAGE DE RUE COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BEAUMESNIL

Le Maire de la Commune de MESNIL-EN-OUCHÉ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2213-28 ;

Vu la circulaire interministérielle n°432 du 8 décembre 1955 ;

Vu la circulaire n°121 du 21 mars 1958 ;

Vu la demande de numérotage formulée par le Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique ;

Vu le nom d'usage de la voie,

Considérant qu'il convient de donner un numéro de voirie pour les habitations, afin que les ces bâtiments puissent bénéficier d'un raccordement de fibre optique,

ARRÊTE

Article 1 : Les parcelles ci-dessous, font l'objet du numérotage suivant :

N° de la voie	Libellé voie	Commune déléguée	Localité	Code postal	Code INSEE	ID-Parcelle
2	Rue Gustave Mée	Beaumesnil	MESNIL-EN-OUCHÉ	27410	27049	049 AI 154
2 B	Rue Gustave Mée	Beaumesnil	MESNIL-EN-OUCHÉ	27410	27049	049 ZK 124
2 T	Rue Gustave Mée	Beaumesnil	MESNIL-EN-OUCHÉ	27410	27049	049 ZK 123
4	Rue Gustave Mée	Beaumesnil	MESNIL-EN-OUCHÉ	27410	27049	049 ZK123
4 B	Rue Gustave Mée	Beaumesnil	MESNIL-EN-OUCHÉ	27410	27049	049 ZK 123
10	Rue Gustave Mée	Beaumesnil	MESNIL-EN-OUCHÉ	27410	27049	049 AI 12 et 215

Article 2 : Les numéros doivent toujours rester facilement accessibles à la vue. Nul ne peut à quelque titre que ce soit, mettre obstacle à leur apposition, ni dégrader, recourir ou dissimuler tout ou partie de ceux apposés.

Article 3 : Cet arrêté est susceptible d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- M. le Commandant du groupement de gendarmerie,
- M. le Commandant du centre de Secours,
- Le centre de tri postal,
- Les services impôts,
- Les propriétaires concernés par cette numérotation,
- Le Syndicat Mixte Eure Normandie Numérique.

Chargés chacun en ce qui les concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Mesnil-en-Ouche, le 25 Mars 2025

Le Maire délégué,
Françoise PREYRE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



[Signature]
COMMUNE DE BEAURAING
Maire délégué
Françoise PREYRE

Rue Gustave Née Beauraing 27110 Hesdin en Gohelle

